

UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUPRÈS DES
POINTS DE PRESSE DU PAYS DE GRASSE POUR
INCITER LE CONSOMMATEUR AU TRI SÉLECTIF DU PAPIER



LE SAVIEZ- VOUS ?

Sur la CAPG, l'ensemble du papier se recycle :

- Journaux et magazines,
- Catalogues et annuaires,
- Prospectus,
- Papier et enveloppes,
- Papiers cadeau,
- Cahiers et livres.

Le recyclage du papier consomme **60 % d'énergie et d'eau en moins que la fabrication de papier neuf.**

1 tonne de papier recyclé = **16 arbres préservés.**

Évolution du papier collectés sur la CAPG :

- 2017 : 1 397 tonnes,
 - 2018 : 1 228 tonnes,
 - 2019 : 1 077 tonnes,
 - 2020 : 919 tonnes,
- soit une évolution de -34%.**

Tout le mois de janvier 2021 sur son territoire,

Le Pays de Grasse fait des points de vente de journaux volontaires les nouveaux ambassadeurs du recyclage du papier et leur offre des sacs de collecte à offrir à leur clientèle.

A l'heure où l'industrie papetière a entamé sa mutation vers le numérique, avec un lectorat davantage tourné vers les écrans pour s'informer, le secteur de la Presse représente encore 25% des tonnages de papier produits en France (3^{ème} secteur après éditions publicitaires et produits bureautiques).

Bien que le Pays de Grasse observe depuis ces dernières années cette tendance baissière dans les tonnages qu'il collecte, et que le phénomène s'est encore accentué avec la crise sanitaire, notre collectivité souhaite poursuivre sa démarche d'amélioration du recyclage. Au plus près des habitants pour les guider dans le bon tri de leurs déchets, la CAPG lance une campagne d'information sur le tri du papier auprès des détaillants de journaux/magazines et leur remet des sacs à offrir à leurs client.

« Produisant des journaux, magazines, tickets de jeux et paquets de cigarettes, tous recyclables, je me réjouis de cette collaboration avec ces nouveaux relais de proximité du Pays de Grasse, qui vont s'inscrire dans une démarche écoresponsable (RSE) en sensibilisant leur clientèle aux enjeux du tri du papier. Ils seront d'une aide précieuse dans notre objectif et serviront d'exemple pour étendre la démarche à l'ensemble des points presse de notre territoire. » commente le Président, Jérôme VIAUD.

Pour préserver sa qualité et optimiser le coût de son traitement, les déchets de papier doivent être déposés dans les colonnes et bornes bleues. Recyclables jusqu'à 5 à 7 fois, les papiers sont intégralement réutilisés par l'industrie pour la fabrication d'autres papiers et cartons.

CONTACT PAYS DE GRASSE

Mme Muriel COURCHÉ
Directrice de La Communication
du Pays de Grasse
04 97 05 22 03 - mcourche@paysdegrasse.fr

M. Julien JAMET
Directeur du Service Collecte
du Pays de Grasse
06 66 86 05 30 - jjamet@paysdegrasse.fr